

Compte rendu du Conseil municipal du 18 Décembre 2015 convoqué le 11 Décembre 2015

Présents : M Malhappe, C Huet, E Mascret, D Chauvin, C Bourrat, P Maisonneuve, P Quentin , G Hunout, L. Janvier, S Lamouille, J Dietrich, D Ferrandin, P Avril, , P Boquet.

Absent excusé : O Barbey ayant donné pouvoir à D Chauvin

Monsieur L Janvier est nommé secrétaire de séance.

- 1) Le compte rendu de la séance du 09 novembre 2015 ainsi que le registre des délibérations sont acceptés et signés par l'ensemble des conseillers.
- 2) Approbation du rapport établi par la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges)
- 3) La CLETC se réunit après chaque transfert de compétences des communes à la Communauté (ou inversement). Elle évalue le coût des charges que les communes supportaient avant le transfert afin d'assurer la neutralité pour les budgets des communes et de l'intercommunalité.

La CLETC s'est réunie à 2 reprises, le 09 Novembre et le 1^{er} Décembre 2015. Un rapport a été établi qui concerne les compétences « transports scolaires » et « Assainissement » et doit être approuvé par délibération par tous les conseillers des communes membres.

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'approuver le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges.

4) Débriefing réunion publique « Projet Auberge » par J Dietrich

Le 12 Décembre 2015 a eu lieu la réunion publique de présentation du projet Auberge, 33 administrés et 9 conseillers municipaux étaient présents.

Le projet s'inscrit dans un désir majeur de maintenir le dernier commerce du village. Pour ce faire, les Gillois ont été sollicités par un sondage et différentes consultations d'experts ont été demandées afin de cibler le plus précisément possible la faisabilité de ce projet.

Dans un premier temps, J. Dietrich a annoncé les résultats des différentes études et consultations puis Monsieur le Maire a présenté l'aspect financier du projet. Le support informatique de la réunion est consultable sur le site de la mairie : mairie-gilles.fr. Ensuite, la parole a été donnée aux personnes présentes qui ont pu poser leurs questions.

La majorité des présents à cette réunion publique concernant le projet de l'auberge est favorable (30 personnes), 3 personnes se sont abstenues.

Monsieur le Maire remercie J. Dietrich pour son investissement dans le projet.

5) Compte rendu de la commission « Finances » d'après les chiffres connu au 10/12/2015

Le 16 Décembre 2015, Monsieur le Maire a réuni la commission « finances » afin de faire un premier atterrissage des finances publiques de la commune.

Globalement, un excédent de 90 000€ pourrait être dégagé sur l'exercice 2015 ;

Pour information, un excédent participe au financement des dépenses d'investissement et résulte de l'opération suivante :

Excédent : total des recettes de fonctionnement – total des dépenses de fonctionnement

La situation financière de la commune est saine.

6) Financement prévisionnel du Projet Auberge

L'acquisition du bien est de 131 000€ (estimation faite par les Domaines)

Les travaux s'élèvent à 499 193€

Les frais de notaire sont de 3 500€

T.V.A 20% 99 838€

Montant total T.T.C = 733 531€

Un autofinancement de 133 693€ sera nécessaire, il est en parti financé par la vente du Presbytère (129 900€).

Un prêt a été accordé en date du 24 Novembre 2015 pour un montant de 250 000€ qui sera confirmé si le projet va à son terme.

Ce projet serait subventionné à < 40% du H.T soit environ 250 000€. Aucune augmentation d'impôts ne sera nécessaire pour financer ce projet.

L'encours de la dette par habitant passerait de 158€/ hab. sur 2015 à 558€/ hab. sur 2016 (la moyenne de référence étant de 596€)

7) Auberge : Décision d'acquisition

La chambre du commerce et de l'industrie de l'Eure-et-Loir (CCI) a rendu son rapport concernant l'étude de faisabilité pour la création d'un bar / restaurant/ chambres d'hôtes et multiservices (épicerie, dépôt de pain) dans les murs de l'Auberge Gilloise.

Leur conclusion est la suivante : « la CCI d'Eure-et-Loir émet un avis défavorable quant à la faisabilité de ce projet ».

Cet avis remet en question le projet, étant donné que les subventions seraient compromises ; en effet, l'octroi des subventions est soumis à l'avis de la CCI. De plus, si le projet est un échec, il faudrait au prorata rembourser les subventions.

Le conseil municipal décide à l'unanimité (10 personnes pour et 2 abstentions), messieurs Hunout et Malhappe ne prenant pas part au vote :

- de différer le projet
- de se rapprocher des propriétaires de l'auberge afin de leur faire une proposition d'achat, écrite, à 131 000€ (prix fixé par les Domaines) pour une utilisation communale à définir.

8) Avancement d'échelon de la secrétaire de Mairie

La secrétaire de mairie est employée comme contractuelle sur un grade d'adjoint administratif de 1ère classe à l'échelon 1.

Ce type de contrat ne prévoit pas d'avancement d'échelon en fonction de l'ancienneté.

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de faire avancer d'échelon la secrétaire de mairie à savoir du 1^{er} au 2^{ème} correspondant à une ancienneté de 1 an. (Pour mémoire, la secrétaire est en poste depuis le 1^{er}/10/2014)

Le conseil municipal accepte à l'unanimité,

- D'avancer la secrétaire de mairie au 2^{ème} échelon.

9) Informations diverses

- Travaux en cours :

Les travaux de la rue Neuve débuteront début Janvier 2016. C'est l'entreprise Charles Travaux qui exécutera les travaux. Le montant total H.T est de 22 424€. Les subventions sont de 9 199€ pour les amendes de police et de 5 000€ d'aide parlementaire. Le coût résiduel pour la commune s'élève à 8 225€ au total.

- Travaux à prévoir :

- Aménager l'entrée du village pour ralentir les voitures
- Les avaloirs sont à réviser
- Inventaire de l'état des routes et travaux de remise en état si nécessaire.

- Pour information, le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit Art.84 du Règlement Sanitaire Départemental (RDS). Toute personne ne respectant pas une règle du RDS encoure une amende de 450€.

Monsieur le Maire propose de louer ou d'acheter un broyeur qui sera mis à la disposition des administrés pour palier au brûlage des déchets verts. Nous vous ferons parvenir ultérieurement les modalités de fonctionnement de ce service.

- Pour rappel, les vœux de monsieur le Maire et du Conseil Municipal auront lieu le Samedi 09 janvier 2016 à 18 heures dans la cour de l'école.

- Tour de table :

P. Avril : La Rue de Vitray après le viaduc est dégradée, il manque du goudron.

D. Ferrandin : La préparation du transfo destiné à être repeint par les enfants de maternelle sous l'autorité de Franck Maes doit être évalué (à voir avec l'artiste et ERDF).

Lors de l'installation des décorations de Noël, il a été constaté que 10 prises de lampadaires ne fonctionnent plus.

S. Lamouille : L'affichage de la Rue des Casse-Croûtes par rapport à la Rue des Boissettes n'est pas optimal, il faudrait faire démarrer la Rue des Casse-Croûtes au carrefour.

J. Dietrich : La carte géographique de Gilles sera réalisée début février 2016.

C. Bourrat : Sur la Rue de Bréval avant d'arriver sur le pont de l'Étang, une branche penche du côté de la route,

P. Maisonneuve : En bas de la grande Rue, une guirlande ne fonctionne pas.

Prévoir d'élaguer la haie au niveau du stop entre la Grande Rue et la Rue Neuve (la haie cache le stop)

É. Mascret : Lors de la réunion Enfance, Jeunesse et Sport, l'Agglo du Pays de Dreux recommande de s'adresser directement au Relais d'assistances maternelles d'Anet pour toute demande d'informations concernant les assistantes maternelles du canton d'Anet. Les coordonnées sont les suivantes : 7 rue de la Vesgre 28260 ANET Tél. : 02 37 62 46 25 – Courriel : ram.anet@dreux-agglomeration.fr

C. Huet : propose, afin de permettre aux administrés de connaître tous les conseillers municipaux élus, que chaque année, des conseillers différents animent « les vœux du Maire et de l'équipe municipale ». Il est répondu que c'est le rôle du Maire et des Adjointes.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30.